**REGLEMENT DU 47ème FESTIVAL F.C.V.F.B. Catégorie OPEN**

1. Le Festival est ouvert à tous les vidéastes amateurs, pour autant qu’ils remplissent les conditions requises. Ne sont pas admis : les films à caractère pornographique, xénophobe, politique ou commercial (films commandés par un organisme ou société quelconque et ayant donné lieu à rétribution, ou film présentant un caractère publicitaire).
2. Sont considérés comme AMATEURS les cinéastes et vidéastes pratiquant leur art et ne vivant pas de cette activité.
3. Aucune censure n’étant appliquée aux films présentés, l’accès à la salle de spectacle sera interdit aux moins de 16 ans, non accompagnés.
4. Les films seront répartis en diverses catégories : reportage, documentaire, genre animation et scénario. Ils ne pourront pas dépasser 15 minutes génériques compris.
5. Les films devront être en langue française, s’ils sont dans une autre langue, ils devront être sous titrés. Ne sont pas admis : les films de ‘’UNE MINUTE’’ (et moins), une compétition spéciale leur étant réservée.
6. Toute personne ayant travaillé à la réalisation d’un film (prises de vue, montage, musicien, diseur, acteurs….) doit être inscrite au générique du film. Toute copie d’images professionnelles de quelque provenance que ce soit (films, vidéos, TV, INTERNET, photographies ou autre) n’est pas autorisée.
7. L’utilisation des musiques étant fortement contrôlée, le réalisateur est prié de détailler sur le bulletin d’inscription les musiques utilisées et d’y joindre le formulaire Sabam.(voir site Internet FCVFB)
8. Les films retenus par un comité de présélection seront projetés le jour de notre grand gala FCVFB, le 28 Avril 2019 au Centre Culturel Gabrielle Bernard à Moustier-sur Sambre.

 Ils seront jugés par le public présent dans la salle ce jour –là.

1. Les films devront être à la disposition du responsable technique FCVFB au plus tard pour le 28 Février 2019, ils devront être envoyés par WeTransfer(max 2G) ou autre transporteur à l’adresse suivante : fcvfb.asbl@gmail.com La participation de 15 euros devra être payée pour cette date également. Les fichiers vidéo devront présenter 5 sec de mire de 1KHz à -12db sans publicité. Elle servira de référence pour calibrer le son qui doit nécessairement être à -12 db. Le film devra être présenté en MP4 codec H264 ou Mov.H264 avec un frame rate de 25 à 35 Mb max.
2. Seul le lauréat présent ou son représentant, en cas d’absence valable du réalisateur, pourra recevoir le prix qui lui aura été attribué.
3. Les décisions du comité de présélection sont sans appel et la participation au Festival FCVFB implique l’acceptation sans réserve du présent règlement.
4. Tout cas non prévu par ce règlement sera tranché par C.A. de la FCVFB.

 & & & & &

